

Parlamentsdienste

Services du Parlement

Servizi del Parlamento

Servetschs dal parlament



Commissions de la politique
de sécurité
Secrétariat
CH-3003 Berne
Tél. ++41 (0)31 322 97 58
Fax ++41 (0)31 322 99 75
www.parlement.ch
sik.cps@pd.admin.ch

La Commission de la politique de sécurité du Conseil national pendant la 48^e législature (2007–2011)

Contenu

- 1 Mandat
- 2 Objets traités pendant la 48e législature (2007 - 2011)
- 3 Composition de la commission, sous-commissions
- 4 Nombre de séances nécessaires
- 5 En bref : les grands dossiers dont se saisira la commission pendant la 49e législature, de 2011 à 2015 (selon l'état actuel des connaissances)

1 Mandat

En vertu de l'art. 44, al. 1, de la loi sur le Parlement (LParl), les commissions législatives :

- a. procèdent à l'examen préalable des objets qui leur ont été attribués ;
- b. examinent et tranchent les objets sur lesquels elles sont appelées à statuer définitivement en vertu de la loi ;
- c. suivent l'évolution sociale et politique dans leur domaine de compétences ;
- d. élaborent des propositions visant à résoudre des problèmes relevant de leur domaine de compétences ;
- e. veillent, dans leur domaine de compétences, à ce que des évaluations de l'efficacité soient effectuées; à cette fin, elles soumettent des propositions aux organes concernés de l'Assemblée fédérale ou donnent un mandat au Conseil fédéral;
- f. tiennent compte des résultats des évaluations de l'efficacité.

Par décision du bureau du 8 novembre 1991 et en vertu de modifications ultérieures, la Commission de la politique de sécurité du Conseil national (CPS-N) s'est vu attribuer les domaines de compétences suivants¹ :

- politique en matière de sécurité et défense militaire,
- protection civile,
- défense économique,
- service civil,
- désarmement et
- exportation de matériel de guerre.

¹ Par décision du bureau du 18 novembre 2011, le domaine de compétences de la CPS-N sera élargi à partir de la prochaine législature aux domaines suivants : armes à feu, sécurité intérieure et réseau national de sécurité ainsi que lutte contre le terrorisme et coordination des services de sécurité.

2 Objets traités pendant la 48^e législature (2007–2011)

21 Répartition par type d'objet

La CPS-N a procédé à l'examen préalable de 215 objets, qui se répartissent comme suit :

	Type d'objet	Nombre	Remarques
a.	initiatives populaires	3	
b.	projets d'acte du Conseil fédéral	24	
c.	rapports du Conseil fédéral	18	
d.	co-rapports	3	
e.	consultations relatives aux projets d'ordonnance du Conseil fédéral	1	
f.	examens préalables d'initiatives parlementaires	23	4 « donner suite » 19 « ne pas donner suite »
g.	décision concernant l'examen préalable positif de la commission de l'autre conseil	0	
h.	examens préalables d'initiatives de canton	0	
i.	élaboration de projets (iv. pa., iv. ct. 2 ^e phase, iv. com.)	2	
j.	projets de l'autre conseil (iv. pa. élaborées par une commission de l'autre conseil)	0	0
k.	interventions de la commission	14	12 motions 2 postulats
l.	motions de l'autre conseil (et motions modifiées de son propre conseil)	10	8 approbations (7 sans modification et 1 avec modification) 2 rejets
m.	pétitions	5	
n.	objets internes	105	
o.	cas particuliers	6	
	Total	215	

22 Projets émanant du Conseil fédéral

Les principaux projets du Conseil fédéral étaient les suivants :

- [08.026](#) n Loi sur le service civil et loi sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir. Modification
- [08.027](#) n Loi sur l'armée et l'administration militaire et loi sur les systèmes d'information de l'armée. Modification de la législation militaire
- [08.060](#) n Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre. Initiative populaire
- [09.029](#) n WEF 2010-2012 à Davos. Engagement de l'armée en service d'appui
- [09.038](#) é n Opération NAVFOR Atalanta. Service d'appui à l'étranger et révision de la LAAM
- [09.044](#) é n Développement de l'acquis de Schengen. Modification de la loi sur les armes
- [09.063](#) é Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire. Modification
- [09.098](#) n Pour la protection face à la violence des armes. Initiative populaire
- [10.059](#) é Politique de sécurité de la Suisse. Rapport
- [10.078](#) n Loi sur la protection de la population et sur la protection civile. Révision partielle
- [10.089](#) é Rapport sur l'armée 2010
- [10.095](#) é Promotion civile de la paix. Crédit-cadre 2012-2015 pour trois Centres de Genève
- [10.098](#) é Participation de la Suisse à la KFOR. Prolongation de l'engagement de la Swisscoy
- [10.099](#) é Promotion civile de la paix au DDPS. Crédit-cadre 2012-2015
- [11.035](#) é Protocole de l'ONU sur les armes à feu. Mise en oeuvre. Loi sur les armes. Modification
- [11.036](#) é Convention sur les armes à sous-munitions. Loi sur le matériel de guerre. Modification

Vous trouverez un résumé du message, du rapport et des délibérations dans Curia Vista (en cliquant sur les liens ci-dessus). Un classement thématique des objets est en outre disponible dans les [rétrospectives des législatures proposées par le Service de documentation](#).

Durant la période sous revue, la commission a examiné les deux documents de base de la politique de sécurité de la Suisse rapport sur la politique de sécurité 2010 (10.059 é) ainsi que le rapport sur l'armée 2010 (10.089 é). Comme l'avaient souhaité les CPS à la suite de la réforme Armée XXI, le Conseil fédéral a pour la première fois consulté le Parlement dans la phase initiale de la réforme de l'armée. Les conseils se sont rapidement entendus sur les contours de la future armée (armée à 100'000 militaires, complètement équipée et dont la mission principale serait les engagements subsidiaires au profit des autorités civiles tout en gardant une compétence clé en matière de défense). En revanche, la question du financement est restée longtemps controversée. Au final, c'est la solution proposée par la CPS-N, à savoir un plafond de dépense annuel de 5 milliards de francs octroyés au DDPS à partir de 2014, qui a finalement été retenue. Cette somme doit permettre de financer la nouvelle armée,

l'achat de nouveaux avions de combat ainsi que de combler les lacunes des Forces terrestres en matière d'équipement.

En première partie de législature, le Parlement avait rejeté un projet de révision de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire ([08.027 n](#), projet 1). Le litige portait notamment sur l'instruction et l'engagement de militaires à l'étranger (introduction de l'obligation de suivre une instruction à l'étranger pour les militaires de milice et obligation de suivre une instruction et d'effectuer un engagement à l'étranger pour le personnel professionnel), ainsi que sur la procédure d'approbation parlementaire des services de promotion de la paix et des services d'appui. Si le Conseil des États s'est rallié dans une large mesure au projet du Conseil fédéral, le Conseil national, de son côté, s'y est opposé sur des points essentiels, pour rejeter finalement les propositions de la conférence de conciliation à la session d'été 2009. Ce rejet témoignait d'une opposition croissante aux engagements militaires à l'étranger. Lors de la session d'automne 2009, le Conseil national rejetait par deux fois l'idée d'engager des éléments de l'armée en service d'appui dans le cadre de l'opération NAVFOR Atalante de l'Union européenne ([09.038 én](#)) destinée à lutter contre la piraterie en haute mer et plus particulièrement au large de la Corne de l'Afrique. Ce rejet sonnait ainsi le glas du projet. Le Conseil des États, qui était le conseil prioritaire, avait adopté la plupart des propositions du Conseil fédéral. A relever que par deux fois, la CPS-N avait également donné un préavis favorable au projet. Depuis lors, les engagements de l'armée à l'étranger se limitent pour l'essentiel à la participation à la KFOR, participation que le Parlement a prolongé jusqu'à la fin 2014 (10.098).

Parallèlement, le Parlement a procédé à une révision importante de la loi fédérale sur le service civil (LSC ; [08.026 n](#)). Ce projet consacre l'abolition de l'examen de conscience et introduit le principe de la « preuve par l'acte ». Désormais, le fait qu'un jeune citoyen accepte d'effectuer un service civil d'une durée une fois et demi supérieure au service militaire constitue une preuve suffisante de l'existence d'un conflit de conscience. Cette disposition entrée en vigueur le 1^{er} avril 2009. L'augmentation spectaculaire des demandes d'admission (d'à peine 2000 en 2008 à plus de 7000 en 2009 et en 2010) a poussé la CPS-N à intervenir et à déposer une initiative parlementaire demandant une révision législative. Le Conseil des États s'est finalement opposé à une révision immédiate, préférant voir dans quelle mesure des mesures prises par le biais d'ordonnances pourraient apaiser la situation. La plupart des mesures en question ont été mises en œuvre dès le 1^{er} février 2011 par voie d'ordonnance : désormais, le formulaire de demande n'est plus disponible sur Internet (il est envoyé uniquement sur demande), la demande doit être obligatoirement confirmée après 4 semaines, le choix des possibilités d'engagement est restreint, le service long doit obligatoirement être effectué dans les trois ans qui suivent l'admission et les indemnités financières versées aux personnes effectuant un service civil par les établissements d'affectation qui ne peuvent fournir de prestations en nature sont réduites de presque 50 %.

Le Parlement a également approuvé une révision partielle de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi). Cette révision (10.078 é) introduit deux modifications majeures. D'une part, la durée maximale des services de la protection civile à accomplir par les personnes astreintes est désormais limitée à 40 jours par an. Quant au nombre maximal de jours de service affectés à des interventions en faveur de la collectivité, il est désormais fixé à 21 par an. D'autre part, le principe de l'obligation de construire des abris a été assoupli. Il ne sera désormais plus construit de nouveaux abris que dans les grands immeubles d'habitation. Dans le même temps, la contribution de remplacement a été réduite.

Dans le domaine des armes à feu, la CPS-N s'est penchée à plusieurs reprises sur des questions liées aux armes à feu, que ce soit dans le cadre de la reprise, dans le droit suisse, de la directive de la CE modifiée sur les armes dans le cadre de la mise en oeuvre et du développement de l'acquis de Schengen ([09.044](#) é) ou dans le cadre de l'examen de nombreuses interventions parlementaires concernant les armes d'ordonnance, les munitions de poche ou les armes à feu en général. Le Conseil national a d'ailleurs consacré un débat spécialement consacré à la question des armes à feu, le 16 mars 2009 ([BO 2009 N 383-400](#)). Les CPS se sont également penchées sur l'initiative populaire « Pour la protection face à la violence des armes » ([09.098](#) n ; cf. dossier « Armes d'ordonnance et munitions de poche »). Dans ce contexte, elles se sont surtout intéressées à toutes les mesures prises depuis 2010 au sein de l'armée pour limiter les abus en matière d'armes à feu.

Les autres projets traités concernaient avant tout des crédits pour la promotion civile de la paix, les programmes annuels d'armement et de l'immobilier du DDPS, ainsi que les rapports sur les entreprises de sécurité privées et sur l'administration fédérale des douanes (problématique du corps des gardes-frontière).

23 Élaboration de projets

La CPS-N a élaboré les projets suivants :

- [05.436](#) n Iv. pa. Burkhalter. Nouvelle procédure pour les programmes d'armement
- [06.447](#) n Iv. pa. Groupe V. Rapport stratégique servant de fondement à la politique de sécurité de la Suisse
- [09.405](#) n Iv. pa. Eichenberger. Mieux repérer les délinquants mineurs lors du recrutement pour l'armée

Vous trouverez un résumé du message, du rapport et des délibérations dans Curia Vista (en cliquant sur les liens ci-dessus). Un classement thématique des objets est en outre disponible dans les [rétrospectives des législatures proposées par le Service de documentation](#).

L'initiative Burkhalter visait à ce que le Conseil fédéral présente à l'Assemblée fédérale des programmes d'armement sous forme de crédits-cadres couvrant une



période de quatre ans et qu'il accompagne son message à ce sujet d'une version actualisée du rapport sur la politique de sécurité. S'agissant de l'initiative déposée par le groupe UDC, elle demandait que le Conseil fédéral présente à l'Assemblée fédérale un rapport stratégique sur la politique de sécurité une fois par législature.

Ces deux initiatives ont été débattues au sein de la CPS-N à l'automne 2006 et au début 2007. La commission a décidé alors d'y donner suite et d'examiner conjointement les deux objets. La CPS-E s'est ralliée à cette décision au printemps 2007. La sous-commission chargée de préparer un projet a achevé ses travaux en avril 2008 et la CPS-N a approuvé le rapport concerné le 8 mai 2008. La majorité souhaitait qu'un rapport sur la politique de sécurité soit publié tous les quatre ans, mais elle était contre l'idée de crédits-cadres quadriennaux pour les programmes d'armement. Au final, le Conseil des États s'est opposé à l'institutionnalisation du rapport sur la politique de sécurité et le projet n'a pas abouti.

La commission a également proposé une modification du Code pénal qui permette d'inscrire au casier judiciaire tous les actes de violence graves commis par des mineurs, même si le juge n'a prononcé aucune peine privative de liberté/détention. Cette mesure doit permettre à l'armée de recevoir ce type d'information et de la prendre en compte lors du recrutement. Elle doit avant tout permettre d'éviter de remettre une arme à feu un jeune conscrit, dont le potentiel de violence est avéré.

24 Projets d'acte de l'autre conseil

La commission n'a procédé à l'examen d'aucun projet d'acte de l'autre conseil.

25 Examens préalables

Durant la période sous revue, la CPS-N a procédé à l'examen préalable de 23 initiatives parlementaires émanant de son propre conseil (les domaines concernés allant de la question des armes à celle du commandement de l'armée et de la protection civile, en passant par la loi sur le matériel de guerre, les ouvrages de protection, les entreprises de sécurité privées, le service civil et les programmes d'armement).

Dans 19 cas, la commission a estimé qu'il n'était pas nécessaire de légiférer. Cela étant, le conseil a décidé de donner suite à quatre de ces initiatives : [08.455](#) n Iv. pa. Heer. Protection civile. Réduction des jours de service, [05.466](#) n Iv. pa. Schlüer. Programme d'armement annuel. Prise des décisions, [05.400](#) n Iv. pa. Kohler. Protection civile. Suppression de l'obligation de construire des abris privés et [05.452](#) n Iv. pa. Dupraz. Révision de la loi fédérale sur le matériel de guerre. Au final, les quatre initiatives ont été rejetées par le Conseil des États.



En revanche, la CPS-N a admis qu'il était nécessaire de légiférer en matière de service civil (initiatives parlementaires [09.478](#) n, [10.481](#) n et [10.528](#) n) ainsi que dans le domaine des effectifs des gardes-frontière (iv. pa. [10.515](#) Reymond). Pour autant que la CPS-E approuve les deux dernières initiatives, la CPS-N pourra commencer ses travaux.

Pour le reste, la CPS-N n'a procédé à l'examen préalable d'aucune initiative émanant du Conseil des États.

Elle n'a procédé enfin à l'examen préalable d'aucune initiative déposée par un canton.

26 Interventions

Durant la période sous revue, la CPS-N s'est montrée très active en élaborant 12 motions et 2 postulats. Elle est surtout intervenue dans les domaines des entreprises de sécurité privées, de la criminalité informatique, de la sécurité informatique et des infrastructures et de celui du service civil. Elle a également exigé que le Conseil fédéral revoie sa planification en matière d'acquisition d'avions de combat, ce dernier ayant décidé de geler le processus jusqu'en 2015.

À cela s'est ajouté l'examen de 10 motions émanant du Conseil des États, dont 7 ont été approuvées. Celles-ci abordaient principalement les thèmes des armes à sous-munitions et de la criminalité sur Internet.

27 Consultations sur des projets d'ordonnance, information et coordination

Outre les objets qui lui ont été attribués par les bureaux des Chambres fédérales, la CPS-N, en vertu de l'art. 44, al. 1, let. c et d, LParl (cf. plus haut), a traité divers problèmes d'actualité relevant de son domaine de compétences. En résumé, la liste des activités qu'elle a menées ou des sujets qu'elle a abordés à ce titre comprend entre autres :

- les *Séminaires de politique de sécurité* instaurés par la commission sous la présidence du Conseiller national Bruno Zuppiger. Ces séminaires de deux jours ont pour objectif d'approfondir un thème particulier en invitant des responsables politiques, des institutions concernées et des experts en la matière. La première édition de fin août 2009 a été consacrée à la politique d'armement de la Confédération et le second de mai 2011 au réseau national de sécurité.

- plusieurs entretiens avec les chefs du DDPS, du DFJP et du DFF ainsi qu'avec les représentants des cantons sur la réorganisation de la sécurité intérieure et la création du réseau national de sécurité ;
- plusieurs entretiens avec le chef du DDPS sur les problèmes constatés au sein de l'armée et du département (rapport « Les défis de l'armée » et enseignements tirés de l'exercice-cadre d'état-major de l'armée STABILO), ainsi que sur le développement de l'armée. Ces entretiens ont débouché sur un mécanisme de rapports semestriels portant sur l'état de l'armée et de l'administration militaire ainsi que sur les mesures prises pour améliorer la situation ;
- une séance extraordinaire consacrée à « l'affaire Nef », du nom de l'ancien chef de l'armée Roland Nef. La CPS-N n'étant pas satisfaite du déroulement de la procédure de nomination, notamment du contrôle de sécurité, elle a prié la CdG-N de bien vouloir ouvrir une enquête sur les circonstances de la nomination de Roland Nef, publier un rapport d'enquête et, éventuellement, émettre des recommandations visant à améliorer la procédure de nomination. La CdG-N a présenté son [rapport](#) le 28 novembre 2008. Elle y adressait notamment six recommandations au Conseil fédéral, qui concernaient, d'une part, la procédure de sélection et les indemnités de départ et, d'autre part, le contrôle de sécurité relatif aux personnes et les structures nécessaires à cet égard. [L'avis du Conseil fédéral](#) sur ces recommandations a été publié le 22 avril 2009 ;
- les questions d'armement : la CPS-N a étudié plusieurs questions relatives à l'armement, notamment dans le domaine des Forces aériennes (dans la perspective de la prochaine acquisition de nouveaux avions de combat destinés à remplacer partiellement la flotte des Tiger F-5) ;
- l'immobilier militaire : la CPS-N a de nouveau examiné la question de la gestion durable des immeubles du DDPS (planification immobilière, entretien, loyers à la charge des utilisateurs, utilisation d'énergies renouvelables, etc.) ;
- les visites d'information et visites à la troupe : cinq sous-commissions de la CPS-N instituées à cet effet accomplissent chaque année une série de visites d'information et à la troupe selon une pratique bien établie. Le but de ces visites est, d'une part, de pouvoir discuter directement avec les militaires et les responsables et, d'autre part, de se faire une idée de la façon dont est vécue la poursuite de la mise en œuvre de la réforme Armée XXI et de l'étape de développement 2008-2011, ainsi que de prendre la température à propos d'autres sujets d'actualité. La liste des visites effectuées durant la période sous revue figure en annexe de ce document ;
- une visite d'une délégation de la CPS-N au Kosovo en mai 2008 ;

- une visite d'une délégation de la CPS-N à Vienne auprès du ministère autrichien de la défense et de l'armée autrichienne en octobre 2010 et la contre-visite d'une délégation du Conseil national autrichien à Berne en mars 2011 ;
- 5 consultations relative à un mandat de prestations et une consultation relative à un mandat de prestations modifié (art. 44 LOGA ;), ainsi qu'une consultation sur une application provisoire d'un traité international dans le domaine des armes à feu ;
- plusieurs rencontres avec des délégations étrangères (les délégations de la CPS-N étant généralement accompagnées de délégations de la CPS-E).

D'une manière générale, il est permis d'affirmer que la CPS-N a parfaitement rempli le rôle qui lui est assigné conformément à l'art. 44, al. 1, let. c et d, LParl et qu'elle a été un interlocuteur de poids vis-à-vis du DDPS. Grâce à son action, la commission a pu parfois intervenir très tôt dans les discussions (par ex. sur la question des armes à feu, au sujet des problèmes constatés au sein de l'armée ou encore au sujet des entreprises de sécurité privées) et être associée en amont à l'orientation des travaux. La meilleure coordination possible a été assurée entre la CPS-N et la CPS-E.

La coopération avec les autres commissions législatives ainsi qu'avec les Commission de surveillance et la Délégation des Commissions de gestion peut être jugée de manière positive. L'échange d'information entre les commissions et leurs secrétariats a par ailleurs bien fonctionné.

Depuis 2003, la délégation de l'Assemblée fédérale auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN ([délégation AP OTAN](#)) est une délégation permanente. Elle est composée des présidents et vice-présidents des CPS. La délégation a participé à plusieurs travaux de l'AP OTAN (notamment à ses deux sessions annuelles). À noter que la délégation suisse auprès de l'AP OTAN rédige son propre rapport annuel, qu'elle présente aux deux conseils.

3 Composition de la commission, sous-commissions

31 Présidence

- Président session d'hiver 2007 – session d'hiver 2009 : Jakob Büchler (PDC, Saint-Gall)
- Président session d'hiver 2009 – session d'hiver 2011 : Bruno Zuppiger (UDC, Zurich)

- Vice-président session d'hiver 2007 – session d'hiver 2009 : Jakob Büchler (PDC, Saint-Gall)
- Vice-président session d'hiver 2009 – session d'hiver 2011 : Max Chopard (SP/Argovie)

32 Membres de la commission

- Composition de la commission à partir de la session d'hiver 2007 : *Zuppiger, Büchler, Allemann, Borer, Bortoluzzi, Bugnon, Donzé, Eichenberger, Engelberger, Glanzmann, Haller, Hurter Thomas, Lang, Lumengo, Loepfe, Malama, Miesch, Müller Geri, Müller Walter, Perrin, Rielle, Segmüller, Voruz, Widmer, Wyss Brigit*

- Démissions et nouveaux membres depuis la session d'hiver 2007 :
 - Lachenmeier remplace Wyss Brigit depuis le 15 septembre 2008 ;
 - Chopard-Acklin remplace Rielle depuis le 2 mars 2009 ;
 - Schlüer remplace Bugnon depuis le 2 mars 2009 ;
 - Galladé remplace Lumengo depuis le 23 novembre 2009,
 - Birrer-Heimo remplace Widmer depuis le 31 mai 2010
 - Streiff-Feller remplace Donzé depuis le 13 septembre 2010À la suite du passage de 25 à 26 membres, Perrinjaquet est entrée à la commission le 23 mars 2009 en tant que 26^e membre.

33 Sous-commissions

La commission a institué les sous-commissions suivantes :

- sous-commission « programmes d'armement et RAPOLSEC » ;
Büchler, Engelberger, Lang, Perrin, Widmer ;
en activité de la session d'hiver 2007 à la session d'été 2008

- sous-commission « remplacement de l'avion de combat (TTE) » ;
Hurter, Allemann, Donzé (Loepfe), Engelberger, Lang, Widmer (Chopard), Zuppiger ;
en activité depuis la session d'été 2008.



4 Nombre de séances nécessaires

41 Commission

Ces travaux ont exigé au total 37 séances, équivalant à 68 jours de séance ou 333 heures (soit 4,90 heures par jour de séance en moyenne). Au total, 6 séances se sont déroulées en période de session, équivalant à 9.25 heures (soit 2,30 heures par jour de séance en moyenne).

42 Sous-commission

Ces travaux ont exigé au total 36 séances, équivalant à 36 jours de séance ou 117 heures (soit 3,25 heures par jour de séance en moyenne).

5 Perspective

Les principaux instruments de la politique de sécurité continueront à être en chantier ces prochaines années. Ainsi, la mise en œuvre des décisions de planification prise par le Parlement lors de la session d'automne 2011 concernant les contours de la future armée, y compris la décision d'acquérir rapidement de nouveaux avions de combat (TTE) sera vraisemblablement un sujet dominant de la prochaine législature. Dans ce cadre, la question du financement, non seulement du TTE mais aussi des futurs systèmes d'armes seront au centre des débats de la commission. Les autres instruments de la politique de sécurité devront quant à eux également être révisés. C'est le cas de la protection de la population qui pourrait être transformée en une véritable *sécurité civile* au travers du projet « Protection de la population 2015+ ». Ceci ne manquera pas d'occuper la commission. La question de la future orientation du service civil ainsi que les critères d'admission devraient également continuer à occuper la commission. Ce sera également le cas de la mise en place du Réseau national de sécurité qui doit coordonner l'action des différents acteurs de la sécurité intérieure.

ANNEXE – Liste des visites d’information et à la troupe 2008 - 2011

2008	
Coopération Base Logistique de l’armée / Brigade logistique 1 / troupe	Hinwil
Exercice région territoriale 1 - cantons	Moudon
Forces aériennes - cours de répétition	Sion
Engagement de l’armée dans le cadre de l’EURO 08	Stans et Bâle
Troupes de transmission	Frauenfeld

2009	
Protection de la population / instruction de la protection civile	Schwarzenburg, Spiez et Eiken
Centres de Genève (GCSP / GICHD / DCAF)	Genève
Sécurité militaire (recrutement, organisation, instruction, conduite, engagement pratique)	Sarnen
Service civil - instruction et engagement	Thoune
Commandement grenadier 1 (y compris détachement de reconnaissance de l’armée 10)	Walenstadt

2010	
Cours de répétition de la protection civile (visite surprise)	Lyss et Aarau
ER Inf 13	Liestal
Exercice AEROPORTO	Aéroport de Zurich
Visite de l’armée autrichienne	Vienne
Office central du matériel historique de l’Armée suisse - ZSHAM	Thoune

2011	
Etat-major de conduite de l'armée (quartier général)	Berne
Collaboration police cantonale - Cgfr	Région St. Margarethen
Place d'aviation Dübendorf	Dübendorf
CR bat chars 17	Bure
Centre de recrutement	Rüti ZH

